



Règlement du concours photo « Malmedy, ses villages »

Thème du concours : Malmedy, ses villages

Évadez-vous à la campagne, captez la beauté des villages : des endroits insolites, des panoramas, une rue, des façades, une place, un clocher etc. en laissant libre cours à votre imagination.

ORGANISATION

Le Royal Syndicat d'Initiative de de Malmedy organise ce concours qui donnera lieu à une exposition au parc du monastère de février à avril 2019.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est **ouvert à tous les photographes**, amateurs et professionnels.

Sont exclus : les organisateurs du concours et les membres du jury.

Le thème général du concours à respecter est la découverte des villages de Malmedy.

DÉROULEMENT DU CONCOURS

Les participants doivent envoyer **2 photos ou photo montages** sur le thème précité pour le 06 janvier 2019 au plus tard.

Après réception des candidatures, le jury sélectionnera 20 photographies en vue d'être exposées dans le parc du monastère. L'organisateur supprimera toute photo à caractère violent, sexuel ou indécent.

Les photographies retenues seront agrandies et imprimées aux frais des organisateurs.

ENVOI DES PHOTOS

Les participants doivent envoyer **2 photos + le formulaire de participation complété (tableau Excel) + le règlement signé** à culture@malmedy.be ou [Place du Châtelet, 9 – 4960 Malmedy](#) pour le 06 janvier 2019 au plus tard.

Chaque photographie ou montage doit être nommé et doit mentionner le nom du photographe et le titre de l'image. Les données techniques, le lieu de prise de vue et les coordonnées de l'auteur DOIVENT être présentées dans le tableau d'inscription annexé au présent règlement, en rappelant le titre exact utilisé sur chaque fichier photographique.

Techniquement, les photographies, horizontales ou verticales, doivent être configurées en JPG - 72 dpi - 1920x1280 pixels non compressés (qualité 10 ou 12 selon le logiciel utilisé), sans bordure, ni filigrane, ni signature, ni aucun signe permettant d'identifier l'auteur. Les fichiers originaux doivent en outre permettre un agrandissement de qualité, en format 2 x 1,2 m.

JURY ET PRIX

Le jury sera composé de 5 personnes (émanant du RSI, du Malmundarium et du monde artistique).

Deux prix seront décernés :

· Prix du jury

- 1^{er} prix : 100 € + 1 abonnement familial au Malmundarium
- 2^e prix : 75 € + 1 abonnement familial au Malmundarium
- 3^e prix : 50 € + 1 abonnement familial au Malmundarium

Sous la forme de bons d'achat dans les commerces malmédiens (hormis les grandes surfaces).

. Prix du public

- 1^{er} prix : 150 € + 1 abonnement familial au Malmundarium
- 2^e prix : 100 € + 1 abonnement familial au Malmundarium
- 3^e prix : 75 € + 1 abonnement familial au Malmundarium

Sous la forme de bons d'achat dans les commerces malmédiens (hormis les grandes surfaces).

GARANTIES ET DROITS INTELLECTUELS

Le photographe déclare être titulaire de l'ensemble des droits sur les photographies transmises et en être le seul auteur.

Il cède aux organisateurs, à titre gracieux, le droit d'utilisation des photographies sélectionnées par le jury dans le cadre strict de la promotion et de la communication de l'exposition.

- J'ai lu et accepté le présent règlement

Fait à le

Signature